



Achat d'un mobil home auprès d'un particulier ->vice caché

Par **valoukiss**, le **11/04/2008** à **11:22**

Bjr

J'aimerais savoir si j'ai un recours pour recouvrir la somme versée (550 Euros) lors de l'achat d'un Mobil-Home auprès d'un particulier qui a omis de signaler les vices de l'article

le vendeur m'a présenté une facture et dit que le plancher avait été refait complètement et j'ai constaté après coup en déplaçant le lit et soulever une plaque d'Inox qui le masquait qu'il y avait un trou de 10-15 cm de diamètre dans le sol ... ensuite, cette personne est venu récupérer certaines choses (coussins, rideaux, miroir, mobilier de jardin) alors qu'elle m'avait remis deux clés lors de la transaction (certificat de vente)

De plus elle a donné un faux numéro au camping où est actuellement le Mobil Home pour que ce dernier ne puisse pas me joindre

Pouvez-vous me dire ce qu'il est possible de faire SVP ?